

Envoyé en préfecture le 05/03/2025

Reçu en préfecture le 05/03/2025

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 039-200063212-20250226-2025\_18-DE

Département: <b>JURA</b>	<b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE</b>		Nombre de conseillers en exercice :	<input type="text" value="23"/>
	Commune : <b>15000 CNE SAINTE AGNES</b>	Séance du : <b>26/02/2025</b>	Nombre de conseillers présents :	<input type="text" value="15"/>
<b>N° 2025-18</b>			Pouvoirs : Nombre de suffrages exprimés :	<input type="text" value="3"/> <input type="text" value="16"/>

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Mme FOURNIER Catherine, délibérant sur le Compte Financier Unique de l'exercice **2024** dressé par Mme MONNET Brigitte, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>Résultats reportés 2023</b>	0,00 €	124 058,71 €	0,00 €	6 304,81 €	0,00 €	130 363,52 €
<b>Opérations de l'exercice 2024</b>	293 360,19 €	253 647,47 €	206 448,93 €	272 668,43 €	499 809,12 €	526 315,90 €
<b>TOTAUX</b>	<b>293 360,19 €</b>	<b>377 706,18 €</b>	<b>206 448,93 €</b>	<b>278 973,24 €</b>	<b>499 809,12 €</b>	<b>656 679,42 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>293 360,19 €</b>	<b>377 706,18 €</b>	<b>206 448,93 €</b>	<b>278 973,24 €</b>	<b>499 809,12 €</b>	<b>656 679,42 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS 2024</b>	<b>0,00 €</b>	<b>84 345,99 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>72 524,31 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>156 870,30 €</b>

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Cachet de la MAIRIE



Pour expédition conforme  
Le Président de séance